

NOUVELLES DE LA PROTECTION DE LA NATURE

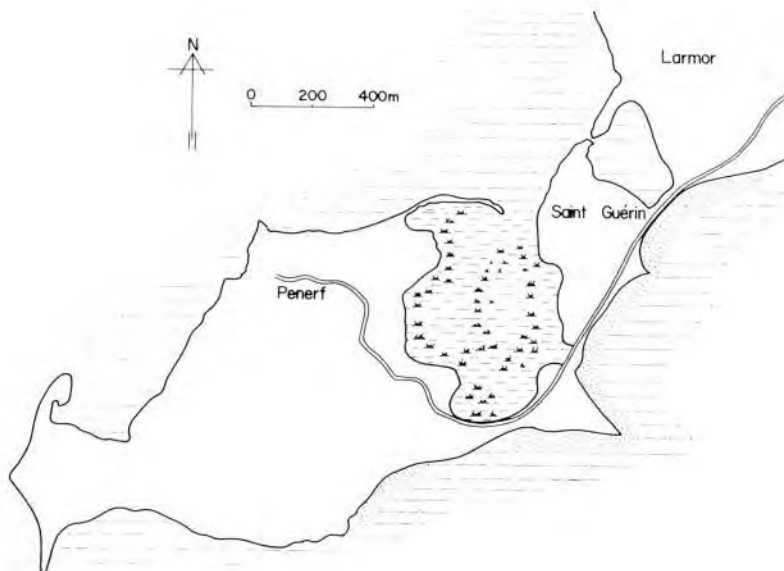
UN DOMAINE MARITIME EN DANGER

Entre le golfe du Morbihan et la Vilaine, se trouve la presqu'île de Pénérf avec son port en eau vive, refuge des pêcheurs et des plaisanciers.

La douceur du climat, la vase enrichie à la fois par les éléments marins, par l'eau douce et par les micro-organismes qui pullulent dans les marais, ont fait la réputation des huîtres de Pénérf. L'ostréiculture est malheureusement partiellement menacée par la destruction de ce domaine maritime bien défini par la carte n° 5 418 dressée d'après les levés du Service Hydrographique de la Marine (2^e édit., janvier 1969).

Ce domaine est limité, au Nord par la rivière de Pénérf sur laquelle il est ouvert, à l'Ouest par le bourg, au Sud par la route qui conduit au bourg, à l'Est par le village de Saint-Guérin.

Le marais dit de la Croix de la Folie, a une étendue de 25 hectares. Les riverains doivent se protéger des plus hautes marées par des talus. Lorsque la mer l'envahit, le marais constitue alors un magnifique plan d'eau aux éclairages changeants. Quand la mer se retire jusqu'au milieu du port, les buttes recouvertes d'une épaisse végétation, sont disséquées par tout un réseau de canaux que fréquentent en tout temps de nombreux oiseaux de la région et, à leur passage, beaucoup de migrants. Les chasseurs connaissent d'ailleurs bien ce marais...



Situation du marais de la Croix de la Folie

Le tapis vert glauque de la végétation constituée essentiellement d'*Obione portulacoides* s'éclaire, au gré des saisons, de couleurs variées avec les floraisons successives : Cochléaires officinales et Arméries au printemps, Statice puis Inules en été, Asters à l'automne. D'autres espèces pourraient certainement y être acclimatées sans difficulté ; nous pensons, tout d'abord, aux espèces en voie de disparition comme *Crambe* qui a été trouvé récemment à quelques lieues de là prouvant que la région lui est propice, à *Datura*, *Scolymus*, *Glaucium*, *Papaver somniferum*, *Hyoscyamus* encore visibles en quelques points de cette côte ; mais, peut-être, pourrait-on y introduire d'autres plantes comme la somptueuse *Vincetoxicum* dont une touffe, transplantée depuis l'île d'Houat, il y a quelques années, fleurit régulièrement dans un terrain privé voisin.

L'aménagement de ce domaine dont le projet est à l'étude, détruirait cet ensemble. Il exigerait, en outre, la construction d'un ouvrage coûteux implanté sur sable et vase pour fermer le marais ; cela, au profit de quelques riverains privilégiés alors que l'amélioration de la digue existante du port de Pénérfe se ferait au profit de tous. L'établissement de ce port particulier entraverait sérieusement, enfin, le travail des ostréiculteurs par les mouvements trop violents d'ouverture des vannes, la concentration des résidus de moteurs, les déchets des installations sanitaires du quartier qui serait créé là par la suite.

En réalité, la bonne foi des Services publics doit une fois encore être mise à l'épreuve ici. Au moment où l'on parle tant de préserver les richesses naturelles, va-t-on laisser aboutir un tel projet qui « aménage » au profit de quelques-uns et au détriment de tous les autres ?

Paulette PARIS.

LA DETERIORATION DES SITES SE POURSUIT EN PLOUGASTEL-DAOULAS

Dès 1966 (*Penn ar Bed*, n° 45, p. 228), nous attirions l'attention de nos lecteurs par l'intermédiaire de la lettre d'un de nos membres, M. A.-J. RAUDE, sur l'inquiétante prolifération des constructions dans la zone des Rochers de l'Elorn en Plougastel-Daoulas. Cette regrettable défiguration de l'un des sites les plus remarquables de la région brestoise est désormais acquise et le phénomène se poursuit par ailleurs à un rythme qui laisse mal augurer de la protection des sites du Finistère. Ainsi, d'autres endroits pittoresques de la presqu'île de Plougastel-Daoulas se trouvent à leur tour menacés de façon de plus en plus précise. Quiconque parcourt la presqu'île constate que chaque point élevé devient la proie des bâtisseurs, conférant à l'ensemble l'allure grotesque d'un jeu de constructions. Il est regrettable que l'intérêt général soit ainsi sacrifié à quelques égoïsmes particuliers alors que l'abondance des vallons pouvait permettre une répartition rationalisée des habitations ne défigurant pas la presqu'île. L'exemple récent le plus frappant de cette anarchie me semble constitué par « l'aménagement » en cours du célèbre belvédère de Keraménez où les constructions paraissent désormais devoir s'étendre au détriment du point de vue et de la magnificence de la lande. Il est extrêmement surprenant que les pouvoirs publics restent obstinément sourds à toutes les mises en garde et à toutes les suggestions des protecteurs au moment même où ils organisent tant de tapage sur les problèmes de l'environnement.

Claude BABIN.

A PROPOS DU PARC DE LA VANOISE

Versons au dossier déjà lourd concernant le projet d'amputation du parc national de la Vanoise (voir *Penn ar Bed*, n° 59, p. 194), ces intéressantes précisions publiées par le journal « Le Monde » des 5-6 juillet 1970, sous le titre « Un vallon menacé » : « Va-t-on persévérer dans le projet de transformer en usine à skis le vallon de Polset-Chavières ? Ce vallon boisé, si propice à la promenade, est l'un des meilleurs endroits du parc de la Vanoise pour l'observation et la photo des animaux. Toutes les enquêtes, en particulier celle toute récente de l'Institut géographique national dont la publication a été interdite (c'est nous qui soulignons), prouvent, d'autre part, que le vallon est un parcours favori des avalanches et que, de surcroît, le sol y est particulièrement défavorable à la construction.

Il est vrai, disent les intéressés, que la loi du 22 juillet 1960, qui a rendu possible la création de parcs nationaux en France, paraît ignorer les sciences naturelles. Elle n'a pas même prévu de comité scientifique pour s'occuper des questions relevant pourtant de la conservation de la nature, et les Conseils d'administration sont composés, dans leur grande majorité, de représentants des ministères intéressés et des collectivités locales. Les rares spécialistes des différentes branches des sciences naturelles n'y siègent, dirait-on, que par hasard. »

C. B.

LES PROBLEMES DE L'ENVIRONNEMENT A LA TELEVISION

Signalons dans le cadre de l'émission XX^e Siècle de Pierre DUMAYET et Igor BARRÈRE, une série consacrée à l'environnement.

Pour ceux de nos amis qui n'auraient pas pu voir la première partie, diffusée le 8 septembre, nous aimerions rappeler quelques éléments qui nous ont semblé particulièrement suggestifs.

Cette émission qui ne concernait que les U.S.A., traitait de l'utilisation excessive des ressources naturelles, de la dégradation des sites (Lac Erié, chutes du Niagara, Hudson) et surtout de la pollution.

Les Américains — 7 % de la population du globe — consomment 40 % de la production mondiale. A Pittsburgh, les maladies respiratoires ont augmenté de 700 % dans les toutes dernières années ; à New-York, la densité du smog est telle que les New-Yorkais de 30 ans n'ont jamais vu la Voie Lactée...

L'homme multiplie les causes des maladies qu'il essaie par ailleurs de combattre : il semble bien que les célèbres enzymes puissent détruire des globules rouges au niveau des poumons, et les particules d'amiante en suspension dans l'atmosphère ont sensiblement augmenté la proportion des cancers pulmonaires.

Los Angeles n'a pas connu moins de 4 alertes au smog durant la dernière année.

L'alarmante gravité de ces problèmes a provoqué une prise de conscience de la part de l'opinion publique américaine. Souhaitons que de telles émissions sensibilisent également les Européens avant que leurs villes ne s'enlisent à leur tour sous leurs propres déchets.

Les prochaines émissions seront consacrées à l'eau et à l'explosion démographique.

J. F.

POLLUTION DES RIVIERES BRETONNES

Cette année encore l'été, avec sa période de basses eaux, a mis en évidence l'intense pollution de certaines rivières de notre région.

A Pont-Aven, l'Aven n'était plus qu'un égout à ciel ouvert. Saumons, truites de mer et truites ont été anéantis. Pont-Aven, ville touristique...

La pollution de la Laïta, à Quimperlé, croît d'année en année, en même temps que la production de la papeterie de Mauduit. Dès le mois de juin, l'étiage étant en avance, de très nombreux saumons, sans doute plus de 100, ont été empoisonnés. Procès-verbal a été dressé contre le pollueur, mais il risque bien peu de choses en comparaison des peines sévères qui sont infligées aux destructeurs de son genre dans les pays où la protection de la nature n'est pas qu'un mot. La pollution a continué pendant tout l'été. La presse du 12 septembre signale qu'à l'embouchure de la Laïta des poissons, des crevettes et des crabes gisaient empoisonnés.

L'administration étudie la façon de réduire cette scandaleuse pollution. On peut craindre que cette étude soit fort longue, car le problème est complexe du point de vue technique, parce que la solution étant coûteuse, le temps perdu est de l'argent gagné pour certains. Le tolérerons-nous longtemps ?

On rêve à ce que seraient l'Ellé, l'Issole et la Laïta, si on en prenait soin.

Pollution intense, braconnage, maintien délibéré d'obstacles à la remontée du Saumon, voilà comment la France met en valeur sa meilleure rivière à Saumons.

De partout ailleurs des nouvelles pessimistes quant à l'avenir de nos rivières nous parviennent. La plupart des pêcheurs du Finistère s'accordent

pour reconnaître que la qualité des rivières a considérablement baissé depuis 5 ans.

Notre avenir ? Pécher en Irlande...

Jean DIDIER.

DESTRUCTION DE RAPACES

Nous avons relevé récemment dans le compte rendu des Assemblées Générales de diverses Sociétés de Chasse paru dans la presse régionale, la destruction de certains animaux classés nuisibles par ces Sociétés alors même qu'ils ont été retirés de la liste officielle des nuisibles depuis deux ans et plus dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan.

Il s'agit en particulier de la destruction des Rapaces et plus spécialement des oiseaux classés comme Eperviers et qui sont pour les 9/10^e des Faucons crécerelles. Tous les Rapaces ont été exclus de la liste des nuisibles dans les départements bretons et leur statut s'apparente donc à celui du gibier. Nous constatons une fois encore dans ce cas particulier l'ignorance souvent voulue de nombreuses Sociétés de Chasse locales qui persistent à donner le mauvais rôle aux Rapaces et qui contribuent avec ardeur à la disparition totale des Rapaces de nos régions.

M. L.

A PROPOS DE LA TAXIDERMIE

La taxidermie est une pratique qui se développe de plus en plus dans nos régions et qui, pour certains, représente un intérêt lucratif non négligeable. Il convient de rappeler toutefois que si cette pratique n'est pas condamnable en elle-même, elle ne doit s'appliquer qu'à des animaux trouvés morts. Il va de soi que le tir d'espèces « non-nuisibles » à des fins d'empaillage (ou a fortiori d'espèces protégées) reste absolument condamnable. Cette remarque s'applique en particulier aux oiseaux de mer dont la plupart sont protégés toute l'année (Alcidés, Mouettes, Goélands).

M. L.

BIBLIOGRAPHIE

LA VANOISE ET LES PARCS NATIONAUX FRANÇAIS, par Jean-Pierre RAFFIN et Roland PLATEL. Les Cahiers rationalistes, n° 274 (mai 1970). Ed. Union rationaliste, 16, rue de l'Ecole Polytechnique, Paris-5^e. 53 p. Prix : 2 F.

Les auteurs qui consacrèrent déjà un numéro de la même collection (cahier n° 254, mars 1968) à « la protection de la nature », évoquent, avec une tournure polémique dont ils ne se défendent pas, la question des parcs nationaux en France. Après avoir exposé les raisons qui militent en faveur de la création de telles réserves, ils ouvrent le dossier d'actualité de la Vanoise ; l'article, illustré de deux cartes, donne tous les tenants et aboutissants de l'affaire sans omettre de situer nommément les responsabilités. Une troisième partie examine le cas des autres parcs nationaux français et le cahier s'achève sur quelques réflexions concernant la conservation des ressources naturelles.

C. B.

LES OISEAUX DE LA RESERVE ORNITHOLOGIQUE DU NEZ-DE-JOUBOURG, par Jacques ALAMARGOT. Thèse de doctorat vétérinaire (12 mai 1970). Ed. Copédith, 70, rue de Flandre, Paris-19^e. 125 pages.

Après avoir rappelé les statuts de la réserve et présenté de façon critique ses méthodes d'étude, l'auteur répertorie, sous forme de monographies spécifiques, l'ensemble de l'avifaune du Nez-de-Joubourg. Ce petit ouvrage sera très utile, par l'abondance des précisions et données qu'il fournit, à tous les ornithologues de l'Ouest de la France.

C. B.